



Mandat

Réseau mondial pour l'intégrité de la justice

Tirer parti de l'expérience et des compétences des juges, des autres personnes exerçant des fonctions judiciaires, des membres des conseils de la magistrature, du personnel des tribunaux, des associations judiciaires et d'autres acteurs

Déclaration de mission

Le Réseau mondial pour l'intégrité de la justice [(ci-après dénommé « le Réseau »)] est une plateforme qui vise à aider les instances judiciaires à renforcer l'intégrité de la justice et à prévenir la corruption dans le système judiciaire.

Le Réseau encouragera la transmission du savoir entre pairs et appuiera l'organisation d'activités entre juges et autres acteurs de la justice, dont le Groupe sur l'intégrité de la justice ; il facilitera l'accès aux outils et ressources utiles sur diverses questions ayant trait à l'intégrité de la justice ; et il appuiera la consolidation et le respect effectif des principes de déontologie judiciaire, ainsi que la prévention de la corruption au sein du système judiciaire.

Dans le cadre du Réseau, des supports techniques et des documents d'orientation de portée mondiale sur l'intégrité de la justice et la lutte contre la corruption seront conçus et étoffés, et une assistance technique sera fournie aux instances judiciaires pour les aider à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies, des activités et des mécanismes visant à renforcer l'intégrité et la responsabilité dans le système judiciaire.

Objectifs

Les principaux objectifs du Réseau seront les suivants :

- i) Promouvoir le travail en réseau entre juges et autres acteurs de la justice en créant des occasions de dialogue virtuel ou en personne, en vue d'étendre sans cesse le Réseau et de favoriser la transmission du savoir et l'entraide eu égard au renforcement de l'intégrité de la justice et à la prévention de la corruption dans le système judiciaire ;
- ii) Faciliter l'accès des juges et autres acteurs de la justice aux documents d'orientation, outils et autres ressources sur l'intégrité de la justice ;
- iii) Aider à repérer les lacunes des normes internationales et des ressources techniques en matière d'intégrité de la justice et appuyer l'élaboration de nouveaux outils et ressources techniques pour combler ces lacunes ;
- iv) Simplifier le recensement des besoins d'assistance technique et la fourniture de l'assistance correspondante, notamment en offrant des possibilités d'entraide et d'apprentissage entre pairs.



La Déclaration de Doha:
PROMOUVOIR UNE CULTURE
DE LA LÉGALITÉ



RÉSEAU
MONDIAL POUR
L'INTÉGRITÉ DE
LA JUSTICE

Participation au Réseau

La participation au Réseau est ouverte aux personnes et institutions suivantes :

- i) Juges, autres personnes exerçant des fonctions judiciaires, membres des conseils de la magistrature et personnel des tribunaux, indépendamment de la participation des instances dont ils dépendent ;
- ii) Instances judiciaires ;
- iii) Associations judiciaires ;
- iv) Autres acteurs de la justice ;
- v) Organisations internationales concernées.

Organisation des travaux

Le Réseau déterminera ses priorités en consultation avec ses membres. Ces consultations pourront se dérouler à l'occasion des réunions du Réseau, sur son site Web ou par d'autres moyens de communication adaptés.

Le Réseau organisera régulièrement des réunions mondiales et régionales visant l'échange des bonnes pratiques ainsi que la mise au point et la diffusion des connaissances, sous réserve de la disponibilité de ressources.

Conseil consultatif

Le Réseau créera un Conseil consultatif qui contribuera à cerner les problèmes prioritaires et les questions qui se font jour concernant l'intégrité de la justice et à mener les activités voulues afin d'aider les instances judiciaires à élaborer et à mettre en œuvre des mesures efficaces pour régler ces problèmes et questions.

Le Conseil consultatif établira le plan de travail du Réseau, suivant les priorités fixées en consultation avec les membres de celui-ci. Il pourra adopter aussi des règles quant à l'organisation et la coordination de ses travaux.

Le Conseil consultatif comptera jusqu'à 10 membres, qui seront initialement sélectionnés et proposés par le secrétariat du Réseau.

Le Conseil consultatif sera composé de hauts magistrats intervenant, au niveau national ou international, dans la gestion du système judiciaire, sa direction ou la formation de ses membres (présidents des plus hautes juridictions, de cours suprêmes ou constitutionnelles, ou personnes dûment qualifiées qu'ils auront désignées à cette fin), ainsi que de représentants d'associations judiciaires internationales et régionales et d'organismes analogues qui promeuvent l'intégrité de la justice.



La Déclaration de Doha:
PROMOUVOIR UNE CULTURE
DE LA LÉGALITÉ



RÉSEAU
MONDIAL POUR
L'INTÉGRITÉ DE
LA JUSTICE

Les membres du Conseil consultatif siégeront pour un mandat de deux ans, renouvelable. Ils seront choisis parmi les membres du Réseau.

Les membres du Conseil consultatif devront être choisis sur la base d'une répartition géographique équitable et de la parité femmes-hommes.

Le Conseil consultatif bénéficiera de l'appui du secrétariat du Réseau.

Le Conseil consultatif se réunira au moins une fois par an. Il pourra choisir de tenir sa réunion annuelle par visioconférence ou conférence téléphonique, ou bien de l'organiser en marge des réunions et activités du Réseau ou à d'autres occasions appropriées. Dans l'intervalle, il conduira ses travaux par courrier électronique essentiellement.

Avec le concours du secrétariat, le Conseil consultatif rendra compte de ses activités au Réseau lorsque celui-ci se réunira.

Secrétariat

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ci-après dénommé « l'ONUDC ») assurera le secrétariat du Réseau et fournira les services d'appui nécessaires, notamment en organisant les réunions du Réseau et en en assurant le service, en tenant son site Web à jour, en élaborant et en coordonnant les activités devant lui permettre d'atteindre ses objectifs, et en appuyant les travaux du Conseil consultatif, sous réserve de la disponibilité de ressources.